

**PITCH PROMOTION**  
**PARC D'ACTIVITES ERETTE GRAND'HAIE**  
**44 119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES**



**NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE**

*Affaire n°17/1955*

Date : 25 septembre 2018  
Version n°0

Rédacteur : M. CAMBON

**Siège social - Agence Sud**

ZAC Pôle Actif - 14, allée du Piot  
30660 Gallargues-le-Montueux  
Tél. : 04 66 35 72 60 - Fax : 04 66 35 72 79

**Agence Nord**

9, allée des Impressionnistes - Le Monet  
BP 57269 Villepinte - 95957 Roissy CDG Cedex  
Tél. : 01 48 17 78 11 - Fax : 01 48 63 82 59

**AMF Qualité Sécurité Environnement**

SARL au capital de 8 000€  
SIREN 448 464 917 - APE 7112 B  
TVA Intracommunautaire FR 10448464917

[www.amfqse.fr](http://www.amfqse.fr)

# 1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent projet concerne la création d'un entrepôt logistique au sein de la ZAC Erette Grand'Haie sur la commune de GRANDCHAMP-DES-FONTAINES (44) par la société PITCH PROMOTION.

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique unique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et de la demande de permis de construire.

# 2 LOCALISATION

La ZAC est desservie par la RN137, route nationale à 4 voies reliant NANTES à RENNES. Cette localisation permet un accès rapide aux principaux grands axes routiers de grand trafic de la région.

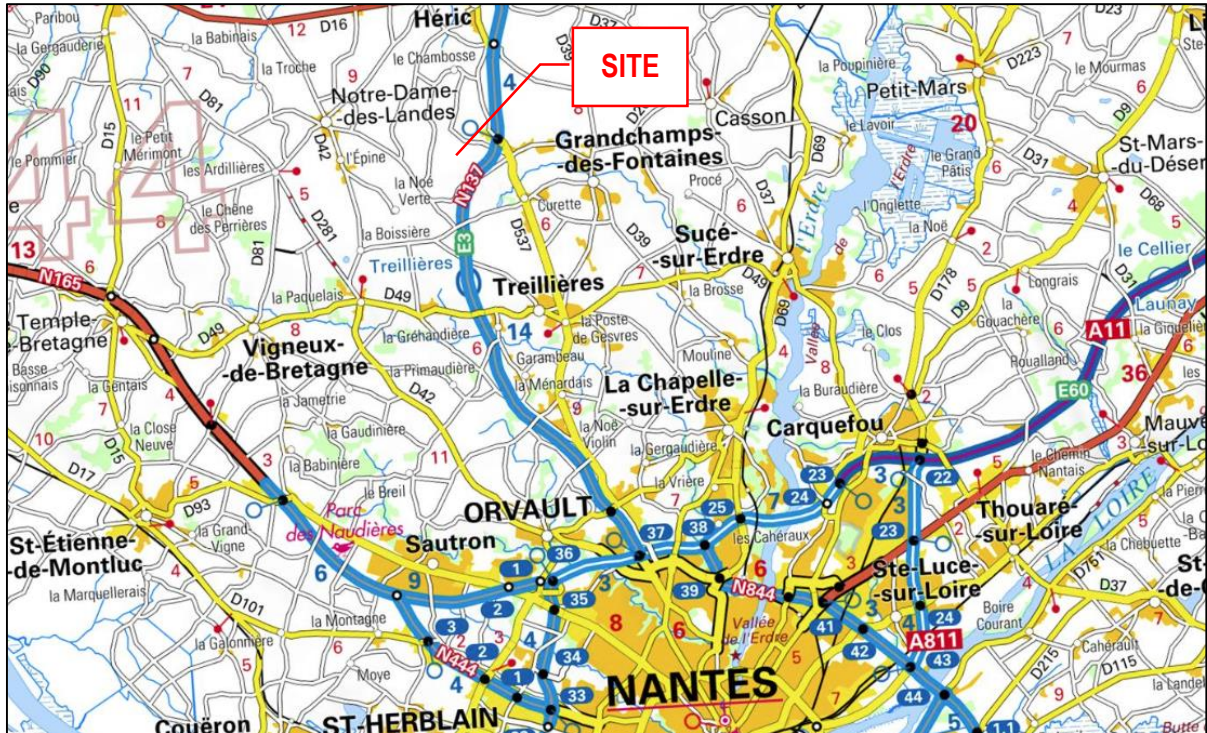


Figure 1 : Localisation du projet

### 3 DESCRIPTION DU SITE

L'entrepôt logistique sera composé d'un bâtiment de 6 cellules pour un total d'environ 44 000 m<sup>2</sup> de capacité de stockage, auxquelles seront annexés 2 zones de stockages extérieurs, des locaux techniques (locaux de charge de batteries des chariots de manutention, chaufferie au gaz naturel, local électrique et local sprinklage) et des bureaux :

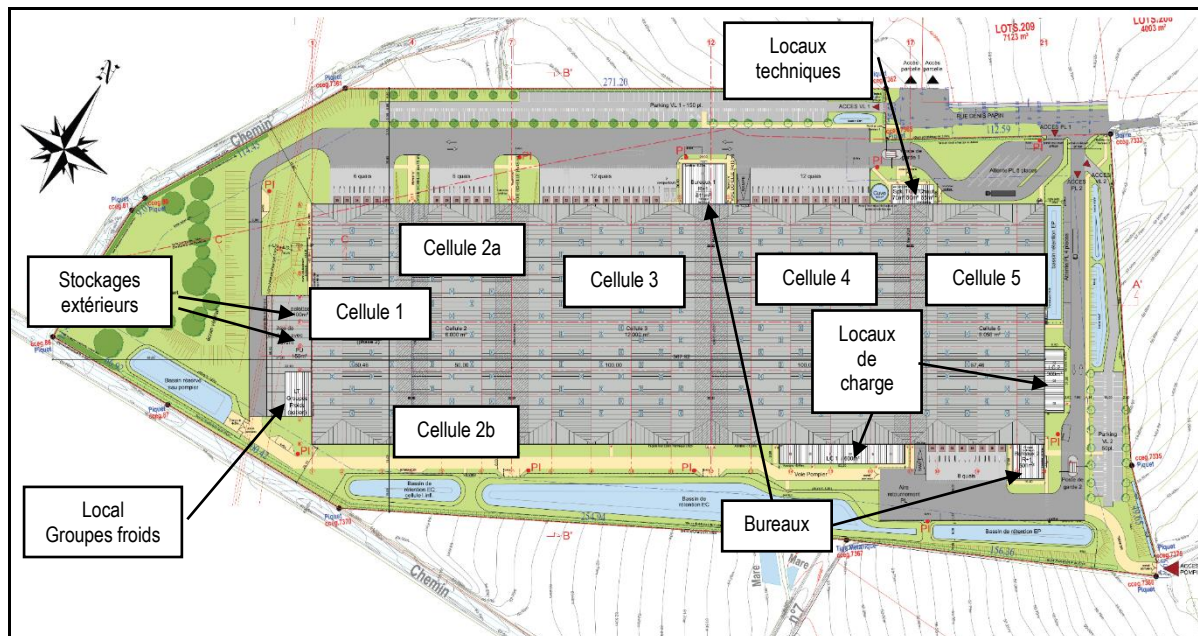


Figure 2 : Plan de masse du projet

### 4 DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'activité logistique se caractérise par 4 grandes phases reprises ci-après :

- la réception des marchandises,
- le stockage,
- la préparation des commandes et le chargement des marchandises,
- les expéditions et livraisons.

Les cellules de stockage seront majoritairement sèches. Deux d'entre elles pourront être frigorifiques.

Les produits stockés seront de nature diverse :

- Des matières combustibles diverses, des produits frais ou surgelés, des papiers/cartons, du bois, des polymères et pneumatiques ;
- Des liquides combustibles ;
- Des produits dits dangereux : des aérosols, des liquides et solides inflammables, des alcools de bouche, des produits ménagers contenant de la soude ou de la javel, des liquides comburants, des produits dangereux pour l'environnement, des gaz inflammables liquéfiés, du charbon de bois, des produits pétroliers spécifiques.

L'activité de l'entrepôt sera réalisée du lundi matin 05h00 au samedi 22h00 et nécessitera l'emploi de 250 personnes au maximum.

## 5 REGLEMENTATIONS APPLICABLES AU PROJET

### 5.1 REGLEMENTATION ICPE

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie par le Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

↙ Autorisation au titre des rubriques :

<b>1450</b>	Solides inflammables (Q = 50 tonnes)
<b>1510</b>	Entrepôt couvert (V = 616 500 m <sup>3</sup> , Q = 51 440 tonnes)
<b>1530</b>	Papier, carton (V = 109 382,4 m <sup>3</sup> )
<b>1532</b>	Bois (V = 109 382,4 m <sup>3</sup> )
<b>1630</b>	Soude (550 tonnes)
<b>2662</b>	Polymères (V = 109 382,4 m <sup>3</sup> )
<b>2663-1</b>	Polymères – à l'état alvéolaire ou expansé (V = 109 382,4 m <sup>3</sup> )
<b>2663-2</b>	Polymères – autres et pneumatiques (V = 109 382,4 m <sup>3</sup> )
<b>4755-2</b>	Alcools de bouche (Q = 395 tonnes ou 500 m <sup>3</sup> )

↙ Déclaration au titre des rubriques :

<b>1436</b>	Liquides de points éclair compris entre 60°C et 93°C (Q = 500 tonnes)
<b>1511</b>	Entrepôt frigorifique (V = 26 784 m <sup>3</sup> )
<b>2910-A</b>	Combustion (P= 2,2 MW)
<b>2925</b>	Ateliers de charge d'accumulateur (P = 250 kW)
<b>4120-2</b>	Substances liquides - toxicité aiguë de catégorie 2 (Q = 9 tonnes)
<b>4130-2</b>	Substances liquides – toxicité aiguë de catégorie 3 pour l'une au moins des voies d'exposition (Q = 9 tonnes)
<b>4140-2</b>	Substances liquides – toxicité aiguë de catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (Q = 9 tonnes)
<b>4150</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique catégorie 1 (5 tonnes)
<b>4320</b>	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1 (Q = 40 tonnes)
<b>4321</b>	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1 (Q = 750 tonnes)
<b>4330</b>	Liquides inflammables de catégorie 1 (Q = 2 tonnes)
<b>4331</b>	Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 (Q = 95 tonnes)
<b>4441</b>	Liquides comburants de catégories 1, 2 ou 3 (Q = 7 tonnes)
<b>4510</b>	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 (50 tonnes)
<b>4801</b>	Charbon de bois (490 tonnes)
<b>4802-2</b>	Gaz à effet de serre fluorés dans des équipements clos (Q > 300 kg)

**Le site ne sera pas classé SEVESO (ni seuil haut ni seuil bas).**

## **5.2 REGLEMENTATION IOTA AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

Le projet s'implantera dans la zone d'activités Erette-Grand'Haie qui a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation en application de l'article L.214-3 du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), n°2008/BE/209 en date du 11 Décembre 2008 (cf. Annexe 6).

Le positionnement du projet de Pitch Promotion au titre de la nomenclature des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) est le suivant :

↪ Déclaration au titre des rubriques :

**2.1.5.0** Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet

**3.2.3.0** Plans d'eau, permanents ou non